

Mercredi 16 mars 2022

Objet : Fête des belges :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'entrevue avec Mr TOLZA, concernant le Manneken Pis et de nombreux belges résidant sur la communauté des communes, une fête sera organisée le 21 juillet 2022 au lac de Jouarres. En vue de la préparation de celle-ci, une réunion d'information a eu lieu le jeudi 27 janvier à la communauté de Communes avec Monsieur le Maire et le 1er adjoint afin d'en fixer les modalités.

Objet : Réunion publique débroussaillage :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion publique a eu lieu au foyer municipal le lundi 7 Février 2022 à 18 heures.

Cette réunion a été dirigée par la DDTM, le SDIS et par l'ONF en présence des administrés de la commune et de certains maires de villages voisins concernés par cette Obligation Légale de Débroussaillage.

Une autre réunion, destinée aux élus et employés, a eu lieu le Lundi 14 Février 2022 à 10 heures en mairie.

Les services de l'ONF ont alors rencontré les administrés sur le terrain et reviendront dans l'année afin de voir si les préconisations ont été respectées.

Objet : Vente de Bois :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une vente de bois brûlé lors de l'incendie de cet été a eu lieu le vendredi 4 février 2022. Il a été vendu pour 10550 euros de bois dont 9495 € iront dans les caisses de la mairie.

Objet : Club de l'amitié :

Le club de l'amitié s'est réuni le jeudi 3 Février à 14h30 à la MJC afin d'élire un nouveau bureau. La nouvelle présidente est Mme GARCIA Chantal.

Objet : Accessibilité bureau de Poste :

A la suite de plusieurs remarques de certains usagers du bureau de Poste pour lesquels une rampe serait nécessaire au niveau des escaliers, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer deux mains courantes.

Objet : Conseil d'école :

Monsieur le maire fait un bref retour sur le conseil d'école du vendredi 11 mars à 18 heures. Les instituteurs et les parents d'élèves sont satisfaits de l'action de la mairie pour l'école.

Objet : Spectacle musique foyer et séance de cinéma estivale + 13 Juillet :

La société Ciném'aude nous a fait des propositions de dates et de films pour la séance de cet été. La date retenue est le 4/08/2022 et le film sera choisi ultérieurement. Pour le 13 Juillet, on repart sur une animation comme les années précédentes.

Objet : Elections :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dates des prochaines élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril et des législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin. Pour cela, un tableau avec les disponibilités de chacun va être mis en place afin d'organiser ces journées au mieux.

Objet : Départ à la retraite de l'agent de la déchetterie :

L'agent de la déchetterie fait valoir son droit à la retraite à partir du 20 mars 2022. Une campagne de recrutement va être lancée. Une prime de retraite sera versée à l'agent et les communes participeront au prorata du nombre d'habitants.

Voici les nouveaux jours et horaires proposés :

Horaires d'ouverture au public :

8h00 12h00 14h00 17h00

du mardi au samedi

en période d'hiver (soit du 1er Octobre au 31 Mars)

fermeture Dimanche et lundi

10h00 13h00 15h00 19h00

du mardi au samedi

en période d'été (soit du 1er Avril au 30 Septembre)

Le pot de départ est prévu le Vendredi 15 Avril à 18 heures à Fontcouverte.

Objet : 30 km / h dans le village

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dossier des traversées en agglomération à 30 km / h. Les employés des services techniques matérialiseront tout cela dans le village.

Objet : carrefour Saint Couat :

Le 1^{er} mars, un accident mortel a eu lieu sur la RD 6113 au niveau du carrefour Moux Saint Couat. Monsieur le maire souhaite alerter les pouvoirs publics sur la dangerosité de ce carrefour. Il a sollicité le SDIS 11 ainsi que les maires de communes concernées par ce carrefour afin que le département aménage ce carrefour et le rendre plus sûr.

Objet : réunion déchets :

M. le maire a été à une réunion sur les déchets au sein de la CCRLCM. Le système en place coûte cher et n'est pas satisfaisant. M. le maire va proposer à la communauté que l'on mette 1 container jaune et un container marron à tous les point de collecte afin de faciliter le tri des habitants.

Objet : Réunion cantonale :

M Le maire fait le bilan de la réunion. Normalement, on devrait toucher une subvention de département pour la nouvelle cantine. Les prochaines subventions seront soumises à des contraintes environnementales pour les futurs projets.

OBJET : Compteur Sys :

M le maire expose le bilan de la réunion du SIAERO. Pour effectuer des travaux subventionnés sur le réseau d'eau, il faut faire au préalable un schéma directeur. M Bolano précise qu'il n'est pas nécessaire de faire un schéma pour l'assainissement , mais uniquement pour le réseau d'eau. Le conseil vote pour un schéma directeur de l'eau à l'unanimité.

Objet : Habitat Audois : Le maire a demandé à Habitat Audois de budgéter au plus juste le raccord routier du lotissement au chemin de la garenne. Le conseil municipal propose de ne faire que le minimum pour commencer.

Objet : Assurance complémentaire :

Monsieur Bernard CHIFFRE, agent AXA, est passé se présenter en mairie afin de venir proposer sur la commune des assurances complémentaires destinées aux indépendants, viticulteurs au plus de 60 ans. (tel 0785394588 ou 0970808410).

Objet : Maison de l'église :

La mairie possède une maison contre l'église. Le toit et les murs sont bons. Par contre, l'intérieur est à refaire intégralement. Le maire interroge le conseil et l'invite à réfléchir sur ce qu'on peut en faire à l'avenir.

Objet : Subvention Ukraine :

Sur proposition de M Bolano, le conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 1000€ à verser au fond de soutien.

Objet : Chemin COLAS :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la société COLAS nous a fait parvenir une facture de 61902 euros qui représente 40000 euros de plus que ce qui était prévu pour cette opération. Le problème provient du fait qu'au début le service voirie de la CCRLCM gérait le dossier et a perdu la compétence, la société COLAS a repris le dossier et s'est proposé de faire les travaux. Il y a eu une incompréhension au niveau des devis proposés. Cependant, ce surcoût comprend davantage de linéaire et les travaux sont de meilleure qualité (enrobé à la place de bicouche).

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE